

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux d'étanchéité
de la cour de l'école primaire Marius Jacotot**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3248 en date du 02 mai 2006,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2006,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux travaux d'étanchéité de la cour de l'école primaire Marius Jacotot, à la société :

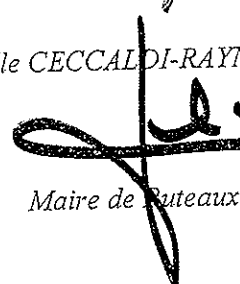
ETANCHECO
17 rue George Sand
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

pour son offre de base conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant un montant global et forfaitaire de travaux de 462 034,90 euros HT.

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société,

- de m'autoriser à signer l'ordre de service afférent au marché.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Buteaux

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux d'étanchéité
de la cour de l'école primaire Marius Jacotot**

Vu le rapport établi le 15 décembre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux travaux d'étanchéité de la cour de l'école primaire Marius Jacotot, à la société :


**ETANCHECO
17 rue George Sand
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

pour son offre de base conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant un montant global et forfaitaire de travaux de 462 034,90 euros HT.

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société,

- autoriser le Maire à signer l'ordre de service afférent au marché.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux d'étanchéité
de la cour de l'école primaire Marius Jacotot**

En sa séance du 02 mai 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif aux travaux d'étanchéité de la cour de l'école primaire Marius Jacotot, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 19 juin 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 24 juin 2006), et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 23 juin 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 18 juillet 2006, a ouvert les plis reçus des sociétés suivantes : ETANCHECO, SMAC, CHAPELEC, ASTEN et UTB.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 05 septembre 2006 a pris acte que des compléments d'informations, sollicités auprès de trois équipes (CHAPELEC, ASTEN et UTB) étaient en cours d'acheminement suite à la demande exprimée par la personne responsable du marché lors de l'ouverture des plis de candidatures, et a donc décidé d'attendre ces précisions avant d'examiner les candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 30 novembre 2006 après avoir pris connaissance du rapport de présentation des candidatures, a décidé d'agréeer tous les candidats, de procéder à l'ouverture de leurs offres et de faire établir un rapport d'analyse des celles-ci.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 décembre 2006, a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux d'étanchéité de la cour de l'école primaire Marius Jacotot, à la société :

**ETANCHECO
17 rue George Sand
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

pour son offre de base conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant un montant global et forfaitaire de travaux de 462 034,90 euros HT.

Cette offre est techniquement et financièrement la plus avantageuse.

Le procès verbal peut être consulté à la Direction de la Commande Publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services


Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3248 en date du 02 mai 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif aux travaux d'étanchéité de la cour de l'école primaire Marius Jacotot et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 19 juin 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 24 juin 2006), et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 23 juin 2006),

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2006,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux travaux d'étanchéité de la cour de l'école primaire Marius Jacotot, à la société :*

***ETANCHECO
17 rue George Sand
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE***

pour son offre de base conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant un montant global et forfaitaire de travaux de 462 034,90 euros HT.

Article 2 *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à ladite société.*

Article 3 *Le Maire est autorisé à signer l'ordre de service afférent au marché.*